

Ajournement

LA FONCTION PUBLIQUE—LES DISPARITÉS RÉGIONALES EN
MATIÈRE DE TRAITEMENTS—DEMANDE DE MESURES
CORRECTIVES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, avec sa gentillesse légendaire, le vénérable président du Conseil du Trésor (M. Drury) a dit que la question que j'ai posée le 15 mars au sujet des disparités régionales en matière de traitements était le fait de l'ignorance. S'il l'a dit, c'est que c'est vrai car, après tout, il est le chef du Conseil du Trésor et son attitude pour toutes les questions touchant son ministère est au-dessus de tout reproche. Vraiment? Je n'ai peut-être pas les connaissances de ce savant ministre, mais je peux juger avec une certaine exactitude de la justice et de l'équité de ses politiques salariales. Une fois de plus donc, comme l'on fait par le passé tant de membres de mon parti, j'attire l'attention de la Chambre sur l'attitude injuste et régressive manifestée par le gouvernement à l'égard de l'application du principe de salaire égal pour un travail égal envers les employés relevant du Conseil du Trésor.

● (2200)

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a adopté une attitude militante et conservatrice à l'appui d'une position tout à fait indéfendable. On pourrait dire qu'à la manière d'un fossile il a redoublé d'efforts à cet égard, ayant perdu de vue ses objectifs qui devraient sûrement être de faire disparaître, graduellement, la situation actuelle au pays, soit que les employés qui relèvent du Conseil du Trésor, qu'il s'agisse d'infirmières au Nouveau-Brunswick ou de débardeurs en Nouvelle-Écosse, touchent un salaire différent de celui de leurs homologues ailleurs au Canada.

Il n'est pas réaliste de vouloir supprimer toutes les disparités salariales au Canada du jour au lendemain à cause du bouleversement qui en résulterait dans nombre de métiers où les économies d'envergure entrent en jeu. D'autre part, notre économie nationale peut sûrement accepter le principe du salaire égal à travail égal, qui devrait être mis en œuvre en deux étapes fondamentales. D'abord, l'acceptation immédiate de hausses de salaire égales de sorte que les disparités n'augmentent pas. Ensuite, la réduction progressive, mais immédiate, des écarts actuels de sorte qu'ils puissent disparaître sur une certaine période.

D'autres députés de mon parti et moi-même avons souligné officiellement le grand écart dans les salaires des infirmières fonctionnaires. On sait sûrement l'amertume qu'elles en ont éprouvé, et en éprouvent encore, et le souci fondé que s'en sont fait leurs représentants comme M. Phythian, M. Spruin et d'autres de l'Institut professionnel du Service public du Canada, qui n'ont ménagé aucun effort pour obtenir en leur nom la révision de la décision arbitrale rendue le 16 octobre dernier. Le président du Conseil du Trésor a, bien entendu, résisté à leurs efforts.

La situation des infirmières est déplorable, mais bien d'autres travailleurs, dont les débardeurs, souffrent de la même sorte de disparité illogique. Voyons quelle est la situation des travailleurs des chantiers maritimes au Canada aux termes de l'accord qui sera en vigueur jusqu'au 23 mars 1975 entre le conseil du Trésor et le Conseil des métiers et de la main-d'œuvre des chantiers maritimes du gouvernement fédéral. La différence entre les salaires versés aux travailleurs de Nouvelle-Écosse et de Colombie-Britannique, et plus précisément d'Halifax et d'Esquimalt, est considérable; pourtant le coût de la vie est sensiblement le même dans les deux villes.

Le salaire horaire pour le préposé à l'entretien de l'équipement de niveau 3 est de \$4.31 à Halifax et de \$5.03 à Esquimalt. Une catégorie à laquelle le gouvernement fédéral doit beaucoup s'intéresser en un sens, car ses députés excellent dans le laminage c'est celle des opérateurs de laminoirs. Pour eux, le salaire est de \$4.92 à Halifax et de \$5.56 à Esquimalt. Et il y a des différences plus grandes que celles que je viens de citer.

La situation est absurde: c'est justement dans les régions du Canada qui souffrent le plus du chômage, de l'inflation et d'autres plaies que les travailleurs reçoivent le moins, alors que les travailleurs des régions les plus prospères reçoivent beaucoup plus pour un travail équivalent. En même temps que le président du Conseil du Trésor essaiera de justifier sa position à ce sujet, il pourrait expliquer pourquoi lui et le gouvernement ont autorisé l'engagement de 13,000 nouveaux fonctionnaires dans la Fonction publique et pourquoi les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'année commençant le 1^{er} avril 1974 accusent une hausse aussi spectaculaire.

Il ne devrait pas oublier non plus que l'on prévoit dépenser deux fois plus qu'il y a six ans et quatre fois plus qu'il y a dix ans. Pourtant, le ministre a déclaré à l'émission Question Period de CTV, sauf erreur, que pour ce qui est du budget général, les achats de services et de biens par le gouvernement, autres que les paiements de transfert, sont cette année essentiellement les mêmes que ceux de l'an dernier.

Pourtant, dans toutes ces dépenses—les 750 millions de dollars à payer aux experts-conseils de l'extérieur à la fonction publique, elle-même coûtant au pays plus de 4 milliards de dollars—le président du Conseil du Trésor refuse d'affecter des fonds à l'amélioration de cette politique de traitements des plus inéquitables pour les travailleurs, politique qui atteint l'essence même de l'inégalité régionale et de la justice fondamentale. Je doute qu'il réussisse à s'assurer l'appui d'aucun premier ministre provincial dans la position qu'il prend à cet égard. Mais, naturellement, le gouvernement ne s'est jamais beaucoup préoccupé de ce que pensaient les provinces. Si nous examinons autour de cette Chambre la représentation que le gouvernement reçoit de la plupart d'entre elles, les résultats de son attitude sautent aux yeux.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de n'avoir pas été ici à 10 heures quand a commencé le débat sur l'ajournement. J'ai été retenu au comité des prévisions budgétaires en général qui étudiait le budget du Conseil du Trésor. Le comité a consacré pas mal de temps à discuter la cause de la différence importante entre le montant total des crédits que le gouvernement fédéral a demandé au Parlement il y a dix ans et celui d'aujourd'hui. Je n'essaierai pas de répéter en trois minutes ce que j'ai dit en plus de temps au comité, mais je signale au député que, s'il veut se donner la peine de consulter les procès-verbaux de la réunion de ce comité, il verra que je n'ai pas perdu mon temps.

Je trouve le député illogique. Il se plaint de ce que la Fonction publique dépense davantage pour ses fonctionnaires, en alléguant qu'on ne se soucie pas de l'argent du contribuable, mais il en profite en même temps pour accuser le gouvernement de mesquinerie parce qu'il n'a pas mis en application partout au Canada le principe: à travail égal rémunération égale. J'ai essayé d'expliquer à la Chambre en d'autres occasions que le gouvernement estime qu'il est de son devoir envers les contribuables d'offrir une Fonction publique efficace, c'est-à-dire des services au public qui soient efficaces, ce qui signifie une Fonction publique